

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

COMMERCE

ATTRIBUTION DU 6 RUE DE LA LIBERTÉ

Délibération : 02.2013.006

Transmis en préfecture le :

21 février 2013

Séance du : 19 février 2013

Compte-rendu affiché le 25 février 2013

Date de convocation
du Conseil Municipal : 14 février 2013

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur CRIMIER

Secrétaire élu : Madame Catherine ALBERT-
PERROT

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis LAFAURE, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette VIVES, Yves GAVault, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Etienne FILLLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Marie-Pierre MOREL, Michel MONNET, Guillaume COUALLIER, Yves MOLINA

Pouvoirs :

Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Guillaume COUALLIER à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Etienne FILLLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Odette BONTOUX

L'accompagnement et le développement économique sont une des priorités des élus saint-genois. Par délibérations du Conseil Municipal du 14 août 2008 et du 29 septembre 2009, la commune a instauré un périmètre de sauvegarde afin de pérenniser et garantir une offre commerciale de proximité en application de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME. Cette loi reconnaît aux communes le droit de préempter les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. Cela a ainsi permis à la commune de recommercialiser trois fonds de commerce rue de la Ville et rue de la Liberté.

En complément de ce cadre juridique, le 14 juin 2010, la Ville a fait l'acquisition d'un ancien garage situé 6 rue de la liberté, puis a procédé à son aménagement. Cette transformation permet aujourd'hui de proposer un nouvel espace de 53 m², à vocation commerciale, avec la création d'un bail dans un cadre similaire à la procédure de cession des baux commerciaux au titre du droit de préemption.

Aussi, par délibération en date du 20 novembre 2012, le conseil municipal a approuvé le cahier des charges et un appel à candidatures a été publié.

Quatre projets ont été déposés pour l'exercice des activités suivantes :

- Salon de thé/crêperie
- Magasin de produits biologiques
- Boutique de lingerie
- Atelier/vente de céramiques

La commission 4 "Développement" a auditionné chacun des candidats le 29 janvier 2013 et a émis un avis favorable au projet "Boutique de lingerie". Le déménagement de ce magasin, déjà installé depuis deux mois, permettra de consolider et de développer l'activité complémentaire des commerces d'équipement à la personne présents au cœur de la ville. De plus, céder un bail à une personne seule, aux moyens gérés au plus juste, s'inscrit dans la droite ligne de la position municipale de soutien et d'insertion socio-professionnelle.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPOUVER** l'attribution du local situé au 6 rue de la Liberté pour le projet de "Boutique de lingerie",
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents actes relatifs à cette procédure et avenants à intervenir si besoin.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odette BONTOUX ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

